

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 21 mai de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 28 mai 2002 à 19h 45, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réal Julien	

AINSI QUE mesdames Dominique Huard et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Madame Michelle Sinotte	Directrice à l'école secondaire du Rocher

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Michel Bellemare.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

---

Président

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 476 0502** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0502-10 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

4.6 Félicitations.

8.1 Rappel – Délégation marocaine.

QUE soient retirés de l'ordre du jour les articles suivants :

- 5.1 Priorités du conseil des commissaires 2002-2003;
- 11.1 Projet d'entente sur la médiation avec les professionnels;
- 12.1 Agrandissement Carrefour Formation Mauricie – Contrat P.A. Bisson pour travaux supplémentaires;

QUE l'article 4.1 « Affectation de personnel cadre 2002-2003 », l'article 4.3 « Comité de sélection – Postes de directions d'école » ainsi que l'article 13.1 « Réseau de fibres optiques » soient déplacés pour être considérés à huis clos consécutivement à l'article 17.1 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 477 0502** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 21 mai 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0502-11, soit adopté avec la modification suivante :

- Ajouter le nom de monsieur Maurice Poudrier parmi les commissaires présents.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Michel Bellemare s'enquiert de l'impact de l'abolition du tarif BT d'Hydro-Québec. Le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, est invité à fournir des explications à monsieur Bellemare. Il est ainsi précisé que des démarches sont faites par la Fédération des commissions scolaires du Québec dans ce dossier et qu'advenant l'abolition de ce tarif, il est prévisible qu'il y aura des ajustements aux subventions allouées par le gouvernement.

Monsieur Bellemare demande ensuite l'impact de l'implantation de réseau de télécommunication en fibres optiques pour la ville de Shawinigan au niveau résidentiel. Le directeur des Services de l'informatique, monsieur Denis Émond, précise que l'objectif du

---

Président

---

Secrétaire

projet est de relier les écoles du territoire mais en partenariat avec les municipalités. Cela implique qu'une municipalité pourrait améliorer le lien Internet d'un bâtiment tel qu'une bibliothèque mais a priori ce projet ne vise pas le secteur résidentiel.

En étant ensuite aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue présente un document décrivant l'état des emplois du personnel d'encadrement de 1998-1999 à 2001-2002. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt du document.

Document relatif à l'état des emplois du personnel d'encadrement de 1998-1999 à 2001-2002

**RÉSOLUTION 478 0502 :** Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déposé le document 0502-12 relatif à l'état des emplois du personnel d'encadrement de 1998-1999 à 2001-2002.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général recommande la conclusion d'une entente concernant un cadre. Il est alors donné suite à cette recommandation.

Conclusion d'une entente concernant un membre du personnel cadre

**RÉSOLUTION 479 0502 :** Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente concernant monsieur Jean Veillette, entente relative à l'application des articles 54 et 55 du Règlement concernant les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires – 23 septembre 1998;

QUE, par suite, le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

Poursuivant et après discussions, les membres du conseil des commissaires adoptent une résolution relative aux vacances des administrateurs.

Vacances des administrateurs

**RÉSOLUTION 480 0502 :** CONSIDÉRANT que les conditions d'emploi des administrateurs de la commission scolaire sont déterminées par le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil du trésor a approuvé, le 18 décembre 2001, un Arrêté ministériel modifiant ledit Règlement dont l'entrée en vigueur était le 9 janvier 2002, date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de cet Arrêté ministériel précise que l'article 322 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires est remplacé par un nouvel article à l'effet que c'est la commission scolaire qui établit dorénavant le régime de vacances annuelles de l'administrateur dans la politique de gestion;

\_\_\_\_\_  
Président

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a étudié et consulté relativement à une demande de régime de vacances des administrateurs soumise par l'Association des cadres scolaires du Québec – section Mauricie, lors des rencontres du comité de relations professionnelles concerné tenues les 22 et 27 mars ainsi que le 14 mai 2002;

EN CONSÉQUENCE et tenant compte de cette consultation, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de l'Énergie soit modifiée en remplaçant la clause 8.1.01 b) relative au quantum des vacances annuelles par un nouvel article tel que décrit au document 0502-13 du 28 mai 2002.

Adopté unanimement

Une résolution de félicitations est consécutivement adoptée.

Félicitations à  
monsieur Serge  
Morin

**RÉSOLUTION 481 0502 :** CONSIDÉRANT que monsieur Serge Morin, directeur des Services éducatifs au secteur adulte, formation professionnelle et du centre de formation aux entreprises de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, a été récemment nommé à la présidence de la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Serge Morin par suite de cette nomination.

Adopté unanimement

Consécutivement, la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, soumet à l'approbation des commissaires des dérogations à l'âge d'admission. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Dérogation à l'âge  
d'admission pour  
(LACM066097--)

**RÉSOLUTION 482 0502 :** CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que M.L. (LACM066097--) soit admise à l'éducation préscolaire en 2002-2003.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Dérogation à l'âge  
d'admission pour  
(DRAA101097--)

**RÉSOLUTION 483 0502 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que A.D. (DRAA101097--) soit admis à l'éducation préscolaire en 2002-2003.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général adjoint, monsieur Pierre Chénard, fait un rappel aux commissaires quant à la visite de la délégation marocaine de gestionnaires le 3 juin prochain tout en précisant l'horaire de la journée.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue. Il est procédé au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé  
de la  
correspondance  
reçue

**RÉSOLUTION 484 0502 :**

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 28 mai 2002, décrit sur le document 0502-14 incluant également une pétition déposée par des citoyens de la municipalité de La Bostonnais concernant le projet de réorganisation scolaire – Secteur du Haut Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 20 h 20, il est procédé à la suspension de la séance.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 485 0502 :**

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 20 h 50, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos de la séance.

---

Président

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 486 0502 :**

commissaires.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

Huis clos

**RÉSOLUTION 487 0502 :**

séance du conseil des commissaires.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente

Adopté unanimement

Durant le huis clos les commissaires reçoivent des informations de la direction générale. De même, sont considérés les dossiers du réseau de télécommunication de fibres optiques, de l'affectation de personnel cadre et de comité de sélection pour des postes de directions d'école.

La commissaire représentante du comité de parents, madame Dominique Huard a quitté pendant le huis clos.

À 23 h 05, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 488 0502 :**

des commissaires.

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Affectation du personnel de la catégorie des administrateurs pour l'année 2002-2003

**RÉSOLUTION 489 0502 :**

2002-2003 a été adopté par la résolution numéro 405 0402;

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de la catégorie des administrateurs pour l'année scolaire

CONSIDÉRANT, aux fins d'application de ce plan, que des affectations sont requises et que des consultations ont été réalisées à cet effet, notamment auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie;

CONSIDÉRANT l'évaluation effectuée par la direction générale relativement aux besoins et priorités des établissements pour l'année 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le personnel de la catégorie des administrateurs soit affecté tel que décrit au document numéro 0502-15, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Affectation du personnel de directions d'établissement

**RÉSOLUTION 490 0502 :**

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de direction des écoles pour l'année scolaire 2002-2003 a été adopté par la résolution numéro 406 0402;

CONSIDÉRANT, aux fins d'application de ce plan, que des affectations sont requises et que des consultations ont été réalisées à cet effet, notamment auprès de l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement ainsi que des conseils d'établissement susceptibles d'être concernés par des modifications à la direction;

CONSIDÉRANT l'évaluation effectuée par la direction générale relativement aux besoins et priorités des établissements pour l'année 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que le personnel de la catégorie des directions d'établissement soit affecté tel que décrit au document numéro 0502-16, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Adopté unanimement

Comité de sélection pour le poste de direction de l'école institutionnelle Jacques-Buteux, maternelle Jacques-Buteux, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Jean-Bosco

**RÉSOLUTION 491 0502 :**

CONSIDÉRANT, par suite de l'adoption du plan d'effectifs du personnel de direction des écoles pour l'année scolaire 2002-2003, qu'un poste régulier de direction sera vacant à l'école institutionnelle Jacques-Buteux, maternelle Jacques-Buteux, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Jean-Bosco;

CONSIDÉRANT, aux fins de comblement de ce poste, qu'il y a lieu de procéder à la formation d'un comité de sélection ayant mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit formé un comité de sélection pour les fins précitées;

QUE ce comité soit composé des personnes suivantes :

- Denis Boulianne, commissaire;
- Mario Champagne, commissaire;
- Yves Tousignant, commissaire;
- Pierre Chénard, directeur général adjoint;
- Jean-Pierre Hogue, directeur général;
- Louise Matte-Leclerc, directrice d'école.

Adopté unanimement

Comité de sélection pour des postes de directions vacants

**RÉSOLUTION 492 0502 :**

CONSIDÉRANT, par suite de l'adoption du plan d'effectifs du personnel de direction des écoles pour l'année scolaire 2002-2003, que des postes régulier et temporaires sont vacants à savoir :

---

Président

---

Secrétaire

- directions d'école :
  - École institutionnelle de la Passerelle, Le Sablon d'Or, Masson;
  - École institutionnelle de la Vallée-de-Mékinac, La Providence;
  - École institutionnelle Sacré-Cœur, Sainte-Élisabeth;
- direction adjointe d'école :
  - École secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT, aux fins de comblement de ces postes, qu'il y a lieu de procéder à la formation d'un comité de sélection ayant mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit formé le comité de sélection pour les fins précitées;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- Danielle Bolduc, commissaire;
- Nicole Périgny, commissaire;
- Grégoire Rompré, commissaire;
- Sylvie Dupont-Simard, commissaire (substitut);
- Pierre Chénard, directeur général adjoint;
- Jean-Pierre Hogue, directeur général;
- une direction d'école.

Adopté unanimement

À 23 h 10, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 493 0502** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déclarée close la présente séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président



SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire